

Mode d'alimentation

Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement :

dans un rayon de 100 m, dans un rayon de 35 m, néant.

Réseau public, Alimentation privée (préciser) :

Si alimentation publique et privée, part d'adduction publique : %

Étude de zonage d'assainissement

Avez-vous consulté l'étude de zonage d'assainissement de la commune ? OUI NON

NB : cette étude peut être consultée dans les locaux de la collectivité éditrice de ce document.

Étude du sol et de sa perméabilité

Attention, seule une filière adaptée à la nature du terrain et sa topographie donnera des résultats satisfaisants.

Étude du sol

Le système à mettre en place dépend de l'aptitude du sol à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux. Pour connaître les perméabilités d'un sol à absorber l'eau de manière permanente et sans risque de pollution des nappes d'eau souterraines, il est indispensable de l'étudier.

Réaliser plusieurs sondages sur le lieu où est prévu le traitement et observer pour répondre aux questions ci-dessous :

Présence d'eau : si oui, à la profondeur de :

Présence de rochers : si oui, à la profondeur de :

Pente du terrain : faible < 5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%,

Nature du terrain (terre végétale, rocher, argile, sable,...) de :

0 à 0,60 m de profondeur

0,6 à 1,50 m de profondeur

Test de perméabilité

Il est conseillé de réaliser 3 tests de perméabilité (méthode de Porchet) à différents points de la surface prévue pour la réalisation du système de traitement des effluents.

La réalisation de ces tests est facultative, si l'étude de sol réalisée ci-dessus permet de définir un type de sol imperméable et donc impropre à la mise en place d'un système d'assainissement dans le sol en place.

En cas de doute, il est préférable de faire réaliser des tests plus précis par un bureau d'étude.

Bureau d'étude responsable :

Si une étude a été réalisée, la joindre au présent dossier.

Prétraitement des effluents

Attention, seule une installation bien conçue et bien entretenue fonctionnera encore au bout de quelques années.

Le prétraitement s'effectue en principe dans une fosse dans laquelle on rejette toutes les eaux usées (les eaux vannes issues des WC et les eaux ménagères issues des cuisines, salle de bain, buanderies).

Ouvrage de collecte :

Fosse septique toutes eaux : litres, Bac à graisses litres

Préfiltre : litres, Intégré à la fosse : OUI NON

Nature du préfiltre (pouzzolane, billes, plastique) :

Ventilation des prétraitements

Attention, seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

Ventilation primaire : Apport d'air

- assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'au-dessus de la toiture,
 autres cas nécessitant une prise d'air indépendante :

Ventilation secondaire : Extraction des gaz de la fosse toutes eaux

- assurée par une canalisation débouchant au-dessus de la toiture,
Le diamètre de la ventilation doit être de 100 mm au minimum.

Extracteur : statique, éolien.

Traitement : Épuration des eaux

attention, seule une installation complète ne pollue pas.

Choix et dimensionnement de l'installation adaptée aux résultats de l'étude de sol, et de la capacité d'accueil de l'habitation.

Traitement "Classique" :

- Épandage Nb de tranchée : Longueur cumulée des tranchées : m
 Filtre à sable vertical non drainé Largeur : m Longueur : m
 Filtre à sable vertical drainé Largeur : m Longueur : m
 Autres : Lit d'épandage Tertre d'infiltration Filtre à zéolite

Descriptif :

Filères agréées :

Fabricant : Dispositif :
Numéro d'agrément : Nb d'équivalent habitant :
Consommation d'énergie : OUI NON Puissance :W
Entretien :

Fonctionnement intermittent possible : OUI NON

Évacuation des eaux traitées - Exutoire (sauf si infiltration par le sol).

- Fossé, Réseau pluvial, Ruisseau, rivière

Pour les exutoires précédents: Autorisation du propriétaire : OUI NON

Tranchées filtrantes : m

Puits d'infiltrations

Installateur de l'assainissement individuel

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : / / / / Portable : / / / /

Fax : / / / / Email :

Autorisation du gestionnaire de l'exutoire

Nom du propriétaire :

Type d'exutoire :

Autorisation : OUI NON

Fait à, le / / Signature du propriétaire de l'exutoire:

Joindre lettre manuscrite ou l'acte notarié.

Engagement du demandeur

Je soussigné(e) m'engage à :

- **joindre un plan de masse de l'installation.**

- ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet décrit ci-dessus, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

- contacter le SPANC, **avant le recouvrement des ouvrages.**

- autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour le contrôle de mise en œuvre de l'ANC.

- assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait à, le / / Signature du propriétaire :

Avis technique du SPANC

: Favorable.

: Défavorable.

Observation :

.....
.....
.....
.....

Avis des Élus

Le Président ou le Vice-président

Le Maire

: Favorable. : Défavorable.

: Favorable. : Défavorable.

MENTIONS D'INFORMATIONS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont stockées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône, située au 44 rue de la Tête Noire à Saint-Symphorien-de-Lay (42470), pour la gestion du SPANC. La base légale du traitement repose sur l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Mairies, Prestataires de service, et service comptabilité de la CoPLER

Les données sont conservées pendant dix (10) ans maximum après le dernier contact à l'issue de ce délai les données seront supprimées de manière irréversibles.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, et exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [**dpo@copler.fr**](mailto:dpo@copler.fr) ou par courrier à DPO au 44 rue de la Tête Noire, 42470 Saint-Symphorien-de-Lay

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône